

Pour de l'information plus détaillée, consultez votre livret d'assurance collective.

INFORMATION GÉNÉRALE	
Formulaires de iA Groupe financier	<ul style="list-style-type: none"> D'autres formulaires de réclamations, y compris les formulaires CGS, des questionnaires et des renseignements supplémentaires sont disponibles sur notre site Internet, au ia.ca et dans l'Espace client.
Coordination des prestations	<ul style="list-style-type: none"> Cette démarche permet d'établir l'ordre dans lequel deux ou plusieurs sociétés d'assurance verseront des prestations pour la même réclamation (maximum de 100 %). Pour des instructions détaillées et des exemples de cas de coordination des prestations, consultez le guide <i>Coordination des prestations</i> qui se trouve sur notre site Internet.
Réclamations liées à un accident de travail ou de véhicule motorisé	<ul style="list-style-type: none"> Si votre réclamation est liée à un accident de travail, veuillez soumettre la demande initiale à votre commission provinciale des accidents du travail, s'il y a lieu. Si votre réclamation est liée à un accident de véhicule motorisé, veuillez soumettre la demande initiale à votre assurance automobile, s'il y a lieu.
Frais engagés à l'extérieur de votre province de résidence	<ul style="list-style-type: none"> Les frais engagés à l'extérieur de votre province de résidence sont pris en charge par CanAssistance. Pour toute requête ou question, veuillez communiquer avec CanAssistance au 1 800 203-9024. Les formulaires de demandes de règlement d'assurance voyage de CanAssistance, spécifiques à votre province de résidence, sont accessibles sur notre site Internet, au ia.ca.

EXIGENCES QUANT AUX RÉCLAMATIONS	
Les factures originales détaillées doivent comprendre les renseignements suivants et doivent être présentées pour chaque réclamation :	<ul style="list-style-type: none"> Le nom complet du demandeur La date, le coût et le type de traitement Le nom et les titres professionnels du fournisseur
Services de fournisseurs paramédicaux (ex. : massothérapeute, physiothérapeute, chiropraticien, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> Une recommandation médicale pourrait être requise selon votre police d'assurance collective
Orthèses du pied	<p>La recommandation médicale et la facture doivent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le diagnostic décrivant les symptômes et la nécessité sur le plan médical Le nom et les compétences du professionnel de la santé autorisé Québec : Médecin et podiatre Autres provinces : Médecin, orthésiste dûment autorisé, podiatre, podo-orthésiste dûment autorisé et podologue (uniquement en Ontario) La technique de moulage Le nom et les compétences du spécialiste en orthèses du pied ou du laboratoire dûment autorisé Québec : Podiatre (seulement pour les orthèses du pied) ou laboratoire détenant un permis où travaille un orthésiste Autres provinces : Orthésiste dûment autorisé, podiatre, podo-orthésiste dûment autorisé et podologue (uniquement en Ontario)
Chaussures orthopédiques	<p>La recommandation médicale et la facture doivent inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le diagnostic décrivant les symptômes et la nécessité sur le plan médical Le nom et les compétences du professionnel de la santé autorisé (voir la liste par provinces sous « Orthèses du pied » pour plus d'information) Le nom du spécialiste ou du laboratoire spécialisé en orthopédie qui a fabriqué sur mesure ou modifié de façon permanente les chaussures orthopédiques (voir la liste par provinces sous « Orthèses du pied » pour plus d'information) La liste détaillée des modifications permanentes apportées aux chaussures Une description de la façon dont les chaussures ont été faites sur mesure
Lits d'hôpital et fauteuils roulants	<ul style="list-style-type: none"> Une recommandation médicale, comprenant le diagnostic décrivant les symptômes et la nécessité sur le plan médical La durée requise escomptée La date d'achat des appareils précédents, s'il y a lieu
Appareils orthopédiques (ex. : attelle de genou, corset lombaire)	<ul style="list-style-type: none"> Une recommandation médicale, comprenant le diagnostic, la nécessité sur le plan médical et les symptômes La durée requise escomptée
Services d'infirmiers ou d'infirmières	<ul style="list-style-type: none"> Les prestations pour services d'infirmiers ou d'infirmières doivent être préapprouvées par iA Groupe financier. Veuillez télécharger et remplir le questionnaire approprié, puis nous le soumettre. Vous trouverez le questionnaire en question sur notre site Internet.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à communiquer avec le Service à la clientèle au 1 877 422-6487.